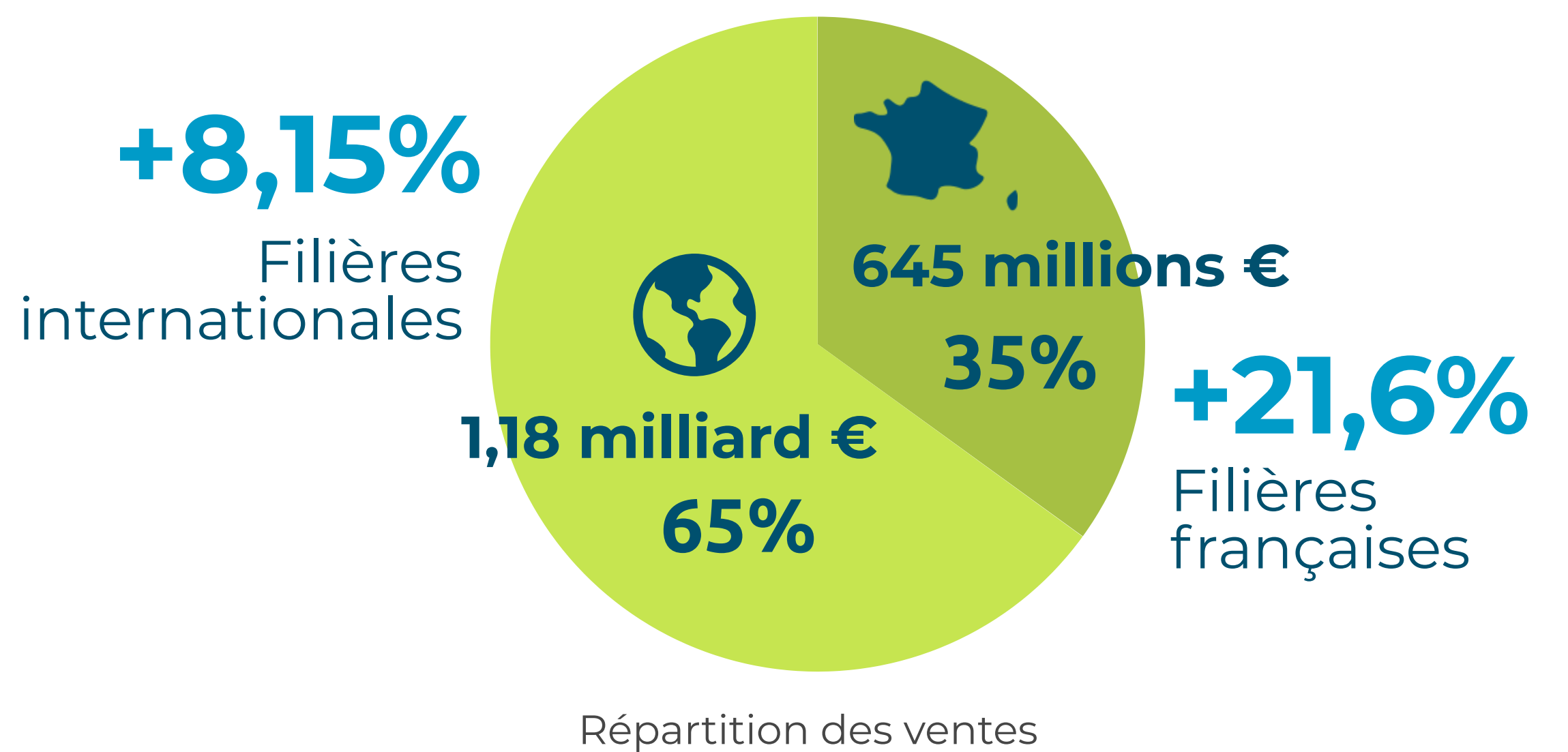
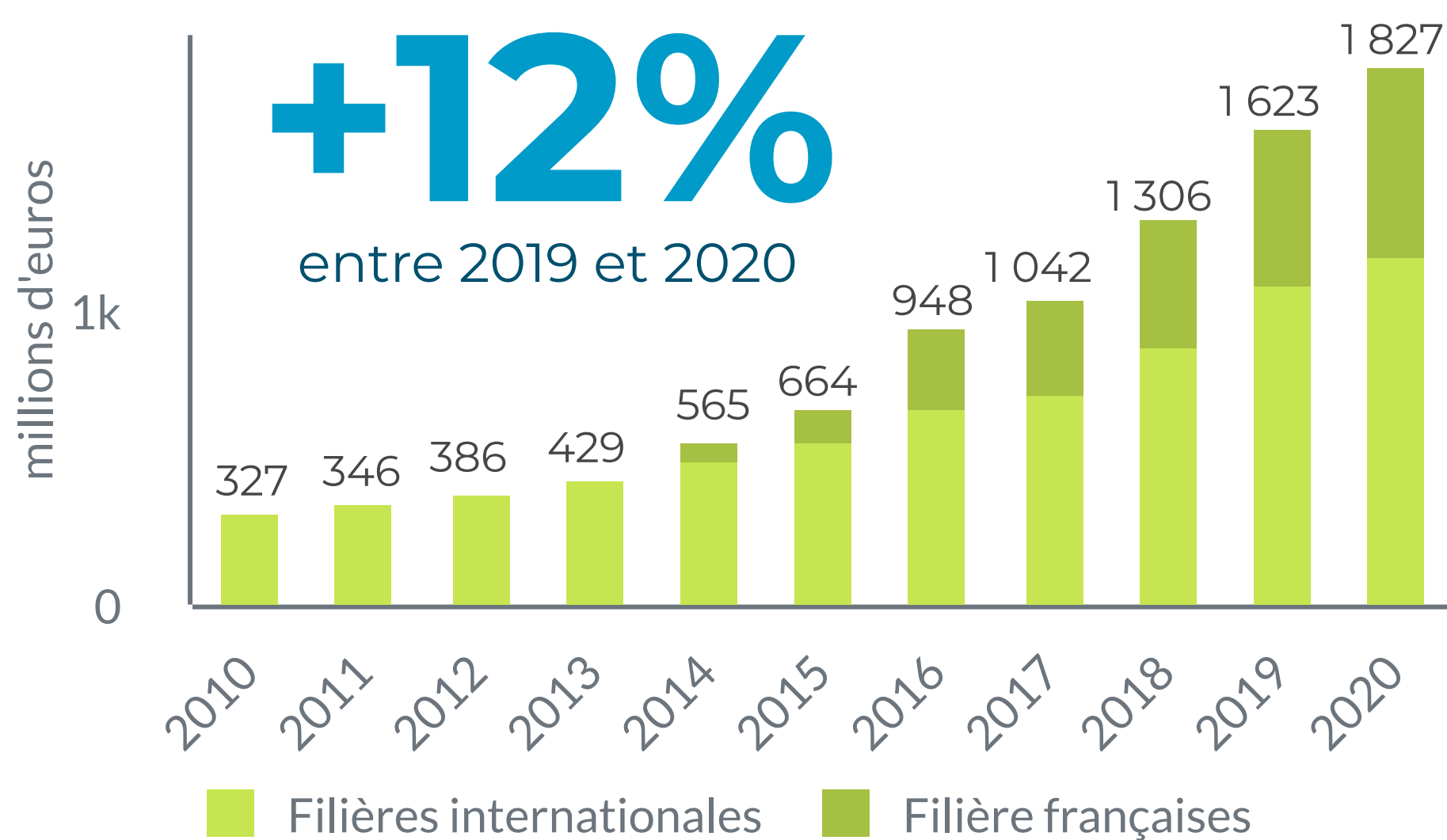


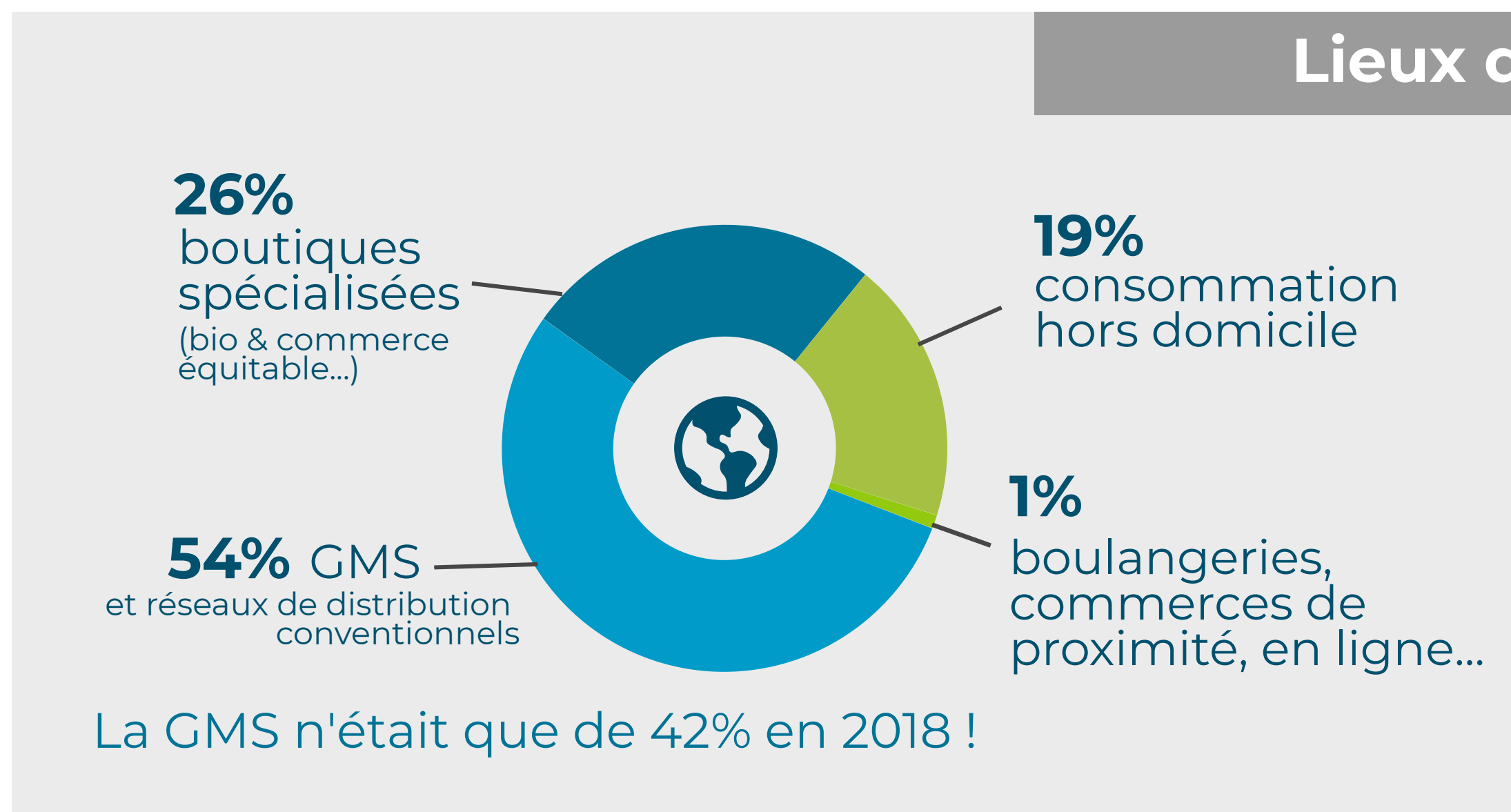
État des lieux de la consommation équitable en France en 2020 à travers la compilation et la consolidation des chiffres de ventes de produits garantis par un label de commerce équitable.

1,827 milliard €

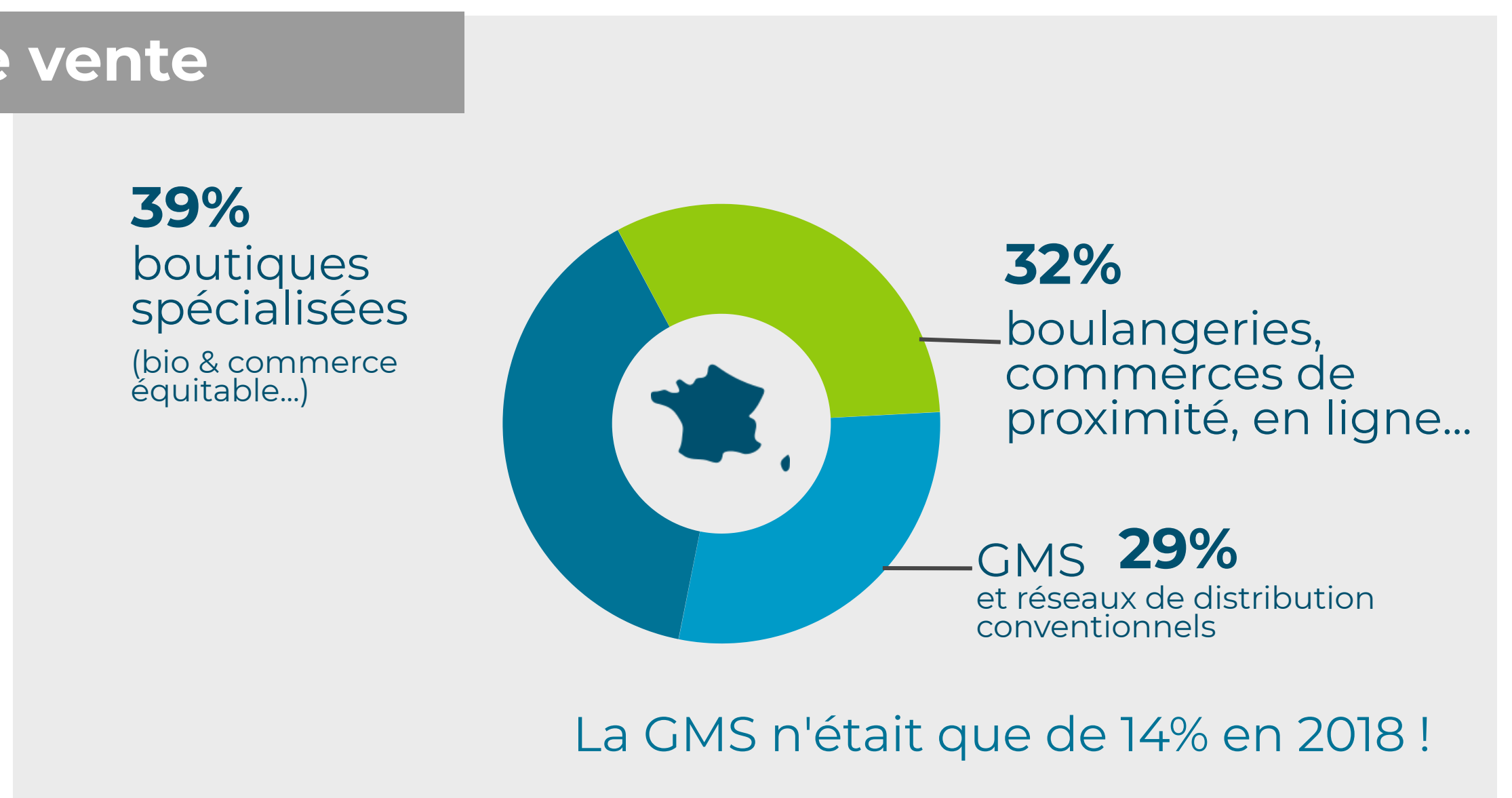
de ventes de produits issus du commerce équitable en 2020



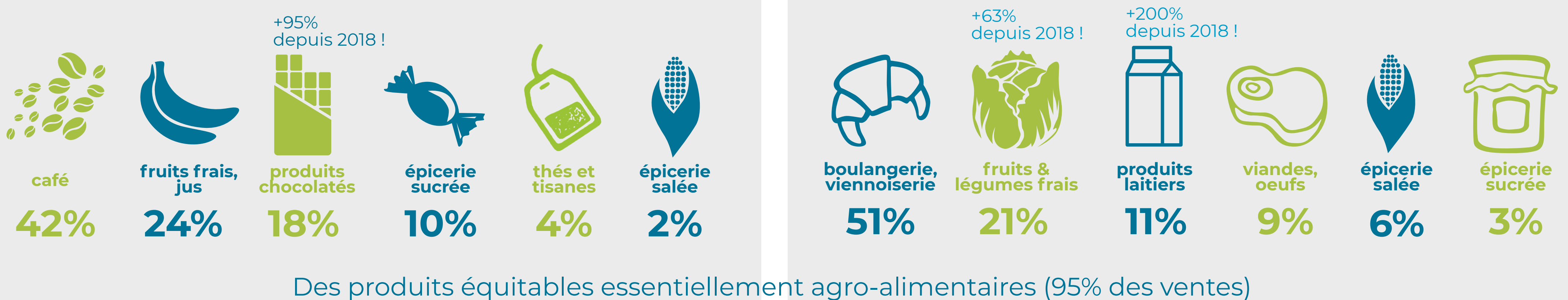
Filières internationales



Filières origine France



Répartition par famille de produits



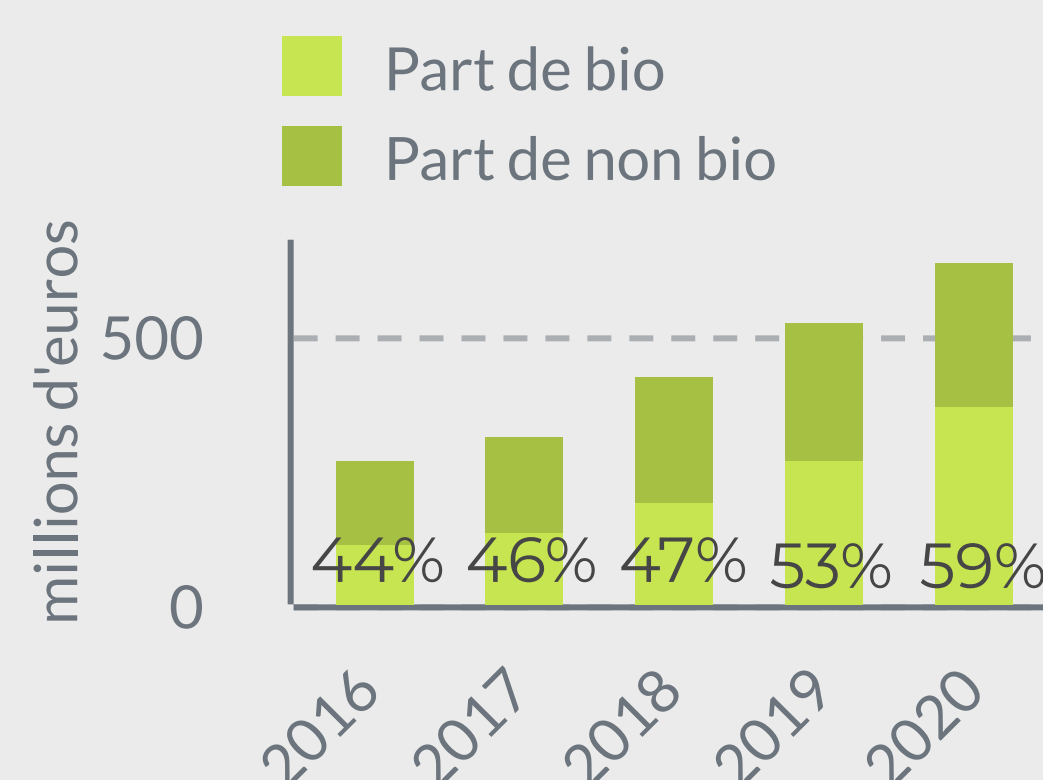
Double labellisation équitable et bio



+ 6 pts

90%

des références de produits équitables de filières internationales sont également labellisées bio



+ 8 pts

59%

des références de produits équitables de filières françaises sont également labellisées bio

99 468 000 €

de ventes de produits composés dont seulement l'un des ingrédients est issu du commerce équitable

En 2020 cette catégorie concerne exclusivement des ingrédients labellisés par Fairtrade/Max Havelaar. Il s'agit en quasi totalité de produits chocolatés dont l'ingrédient "cacao" est garanti issu d'un commerce équitable.



Méthodologie

DÉFINITION LÉGALE

Depuis la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire de 2014, le commerce équitable est dotée d'une **définition légale qui s'applique quelle que soit l'origine géographique des produits, internationale comme française.**

PÉRIMÈTRE

Pour s'assurer que les ventes comptabilisées dans l'observatoire répondent bien à l'intégralité du cadre légal, notre observatoire compile exclusivement les ventes de produits garantis par des labels de commerce équitable.

Les grands principes du commerce équitable :

- **Des prix justes et rémunérateurs** pour les producteurs
- **Un partenariat commercial sur la durée**
- **Le renforcement des organisations de producteurs** avec une gouvernance démocratique
- **Le versement d'un montant supplémentaire** pour financer des projets et des dynamiques collectives
- **La transparence et traçabilité des filières**
- **La sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables

Un label de commerce équitable :

- s'appuie sur un **référentiel** ;
- met en oeuvre des **audits indépendants de contrôle** ;
- est repérable par un **logo** ;
- s'adresse à une **diversité d'entreprises (pas une seule)**.

Les données compilées concernent deux catégories : les "produits de commerce équitable" et les "ingrédients de commerce équitable". Ces catégories ne sont pas additionnées.

La catégorie "produits de commerce équitable" compile les **ventes de produits issus du commerce équitable engagés avec un "label produits" de commerce équitable.** Un "label produit" signifie que tous les ingrédients qui peuvent être en commerce équitable le sont.



La catégorie "ingrédients de commerce équitable" compile les **ventes de produits composés, comprenant un seul ingrédient issu du commerce équitable.**

L'ingrédient équitable est précisé sur le logo. Dans cette catégorie, l'ingrédient équitable représente entre 20% et 50% de la recette. Les ventes de produits composés qui ne contiennent qu'un seul ingrédient équitable ne sont pas inclus dans le résultat global des ventes de "produits de commerce équitable".